



Charte sanitaire pour l'établissement Marie Pila (6°-Terminale)

Rentrée 2020

Les élèves et leurs parents s'engagent à respecter les dispositions suivantes :

- 1- Pour limiter les risques de contagion au COVID-19, toutes les personnes intervenant dans l'établissement et les élèves appliquent le protocole sanitaire en vigueur.
- 2- Les parents sont invités à surveiller chez leur enfant l'apparition de fièvre ou de symptômes évoquant la COVID-19. En cas de fièvre ou de symptômes, ils s'engagent à ne pas envoyer leur enfant à l'école, à en informer l'établissement et à consulter rapidement le médecin.
- 3- En cas de survenue d'un ou de symptômes évoquant la COVID-19, après appel de l'établissement les parents s'engagent à venir chercher l'élève sans délai.
- 4- Les parents s'engagent à déclarer sans retard la survenue d'une suspicion sérieuse ou d'un cas confirmé de COVID-19 au sein du foyer. Les élèves ayant été testé positivement, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contacts à risque ne doivent pas se rendre dans l'établissement.
- 5- Les gestes barrières (lavage des mains, tousser et éternuer dans son coude, utilisation de mouchoirs à usage unique, pas de contact physique entre les personnes) sont à respecter impérativement en toute situation.
- 6- Dans les salles où différents groupes d'élèves se succèdent, les élèves désinfectent leur place avant de s'installer avec le matériel qui leur est fourni.
- 7- La distanciation physique d'un mètre est obligatoire dès que l'espace le permet. Sur la cour de récréation, dans les rangs, les escaliers et les couloirs, elle doit être respectée dans toute la mesure du possible.
- 8- Le port du masque est obligatoire dans l'établissement, sauf pendant les activités sportives qui ne le permettent pas. Les élèves veillent alors particulièrement à la distanciation physique. Dans les espaces de restauration, il doit être porté en passant au self et pour tout déplacement.
- 9- Les familles s'engagent à fournir à leurs enfants des masques en nombre suffisant et une pochette pour garder leurs masques propres.
- 10- A proximité de l'établissement, notamment aux entrées et sorties de l'établissement, élèves et parents s'engagent à limiter les regroupements de personnes et à préserver la distanciation physique.

Nom de l'élève :

Classe :

Date :

Signature de l'élève :

Signature des parents :